



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE SAINT-AUBAN

Compte rendu/Procès-verbal-33
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
De la Séance du Conseil Municipal du 29/07/2023 à 18h00

Séance du : vingt-neuf juillet deux mille vingt-trois

Le conseil municipal de cette commune,
Régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT le 25/05/2023 ;
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban,
Séance ouverte à 18h00 Sous la présidence de M. Claude CEPPI,
A été désigné comme secrétaire de séance : Mme Françoise PASCAL-LOUIS ;

Dans l'ordre du tableau

Présents à la séance :	ROMANO Hervé, 3 ^{ème} adjoint	GIBERT Nicole absente
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle	CHOLLET François
PASCAL-LOUIS Françoise, 1 ^{ère} adjointe	CAILLEUX Jean-Victor absent	PASCAL Jean-Pierre
PASCAL Yves, 2 ^{ème} adjoint	DAVID Joëlle	PASCAL Alexandra

Excusé avec procuration : Mme Nicole GIBERT a donné procuration à Mme Françoise PASCAL-LOUIS
Excusé sans procuration : M. Jean-Victor CAILLEUX

01-Délibération : Plantation programme « Un bébé Un arbre »

Le maire informe :

La société Laboratoires GUIGOZ a souhaité soutenir via le Fonds ONF-Agir pour la forêt des opérations de plantation sous le programme « Un bébé Un arbre ».
L'ONF est l'opérateur chargé de la réalisation de ce projet sur l'ensemble des propriétés concernées.
La commune de Saint-Auban fait partie des bénéficiaires de ce projet.

Le maire propose :

Aussi, si la commune souhaite profiter de ce projet, elle doit signer une convention avec l'ONF portant sur les conditions auxquelles la commune de Saint-Auban autorise les travaux de plantations sur son domaine.

Les travaux consistent en la plantation de 1 703 plants de diverses variétés sur la parcelle n°P11.

La commune s'engage :

A prendre à sa charge l'entretien nécessaire à la réussite des plantations pendant les 3 premières années.

A réaliser un panneau présentant le projet de plantation.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté décide : D'autoriser le maire à signer avec l'ONF ladite convention annexée à la présente.

Délibération : Prêt par la CAPG d'un téléphone satellitaire

Le maire informe :

Que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse propose la mise à disposition d'un téléphone satellitaire aux communes membres afin de pallier, en cas de catastrophes naturelles ou autres aux conséquences en cas de non-couverture téléphonique.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté décide :

- D'accepter le prêt d'un téléphone satellitaire remis par la CAPG.
- D'autoriser le maire à signer la convention afférente à ce prêt.

Objet : Subvention Conseil Départemental des A-M dotation cantonale d'aménagement 2023.**Le maire informe le conseil municipal :**

Pour cette année le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a accordé à la commune une subvention de 46 458.00 € dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2023.

Le maire propose :

Le plan de financement estimatif suivant :

Montant prévisionnel des TVX	Financeurs	Type de financement	Taux	Montant HT
58 072.50 € HT	Conseil Départemental des A-M	DCA 2023	80%	46 458.00 €
	Auto-financement (commune)	Fonds propres	20 %	11 614.50 €
	TOTAL		100 %	58 072.50 €

Les travaux qui seront réalisés :

- Réfection route chemin du collet du Moulin, travaux canal église du village, réfection parking des Lattes, divers Point à temps.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté **AUTORISE** Monsieur le maire à :

- Solliciter le montant de l'enveloppe au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023 d'un montant de 46 458.00 € réservée en faveur de notre commune auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.
- Entreprendre les travaux de voirie 2023 pour un montant estimatif retenu à 58 072,50 € HT soit 69 687.00 € TTC et à signer l'ensemble des documents inhérents à cette opération

Fin de séance à 20h00.

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Le maire

Claude CEPPI

**Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau**

1^{ère} Adjointe Françoise PASCAL-LOUIS		Joëlle DAVID	
2^{ème} adjoint Yves PASCAL		Nicole GIBERT	Excusée avec procuration à Mme Françoise PASCAL
3^{ème} adjoint Hervé ROMANO		François CHOLLET	
Danielle FOUQUES		Jean-Pierre PASCAL	
Jean-Victor CAILLEUX	Excusé sans procuration	Alexandra PASCAL	